

Yves Donzallaz, affilié à l'UDC, et tous les autres juges fédéraux ont été réélus par l'Assemblée fédérale

UNE JUSTICE SOUS TENSION

« PHILIPPE CASTELLA

Parlement » Cela n'aurait dû être qu'une simple formalité. Hier matin, l'Assemblée fédérale, soit les deux Chambres réunies, a procédé à la réélection des juges du Tribunal fédéral pour un nouveau mandat de six ans. Mais voilà que l'affaire Donzallaz a transformé cette formalité en imbroglio politique avec pour enjeu rien de moins que l'indépendance des trois pouvoirs (gouvernement, parlement, justice).

C'est l'UDC qui a mis le feu aux poudres il y a quelques semaines en proposant de ne pas réélire l'un des juges portant ses couleurs, le Valaisan Yves Donzallaz, au motif que celui-ci ne défendait plus les valeurs du parti. Parmi les reproches formulés, une décision du Tribunal fédéral (TF) remontant à cinq ans, qui donne la primauté à l'accord sur la libre circulation par rapport à la gestion autonome de la migration telle que le demande l'initiative du parti «contre l'immigration de masse».

«Ce n'est pas l'UDC qui politise la justice. C'est la justice qui se politise»

Thomas Aeschi

Les autres partis y ont vu une immixtion crasse d'un parti dans une décision judiciaire. Cela n'a pas empêché hier son chef de groupe Thomas Aeschi de choisir l'attaque pour défense. Se référant notamment à cette décision du TF, le Zougais a lancé à la tribune: «Ce n'est pas l'UDC qui politise la justice. C'est la justice qui a commencé à se politiser.» Et à propos du juge valaisan, auditionné il y a quinze jours par le groupe UDC, celui-ci a montré que «ses valeurs diffèrent fondamentalement de celles du parti», selon Thomas Aeschi. Et d'ajouter: «Monsieur Donzallaz ne l'a pas nié d'ailleurs. Il a dit lui-même qu'il ne se sentait appartenir à aucun parti.»

Le PS se retrouve seul

Pour le groupe socialiste, cette histoire jette le doute sur tous les autres juges UDC. «Se soumettent-ils aux diktats du parti?» a interrogé Daniel Jositsch (ZH). Pour le PS, il fallait tirer la chose au clair et renvoyer l'ensemble de ces réélections à la session de décembre.

Une idée reçue très froidement par les autres partis, y compris les alliés traditionnels verts, qui ont reproché au PS de vouloir à son tour politiser ces réélections.

Ainsi, pour la cheffe du groupe vert libéral Tiana Moser (ZH), «cette proposition est un



Réunion hier matin, l'Assemblée fédérale a réélu tous les juges fédéraux, malgré les critiques qui avaient été émises avant ce scrutin. Keystone

coup de massue qui jette une suspicion générale sur le Tribunal fédéral. Cela ne va pas conduire à le renforcer mais à l'affaiblir.» Pour son homologue libéral-radical Beat Walti (ZH), cette histoire montre tout à l'inverse que le juge Yves Donzallaz a su résister aux pressions de son parti et défendre son indépendance en tant que juge.

Au vote, la proposition du PS a été sèchement repoussée par 190 voix contre 42 et 6 abstentions. Dans la foulée, l'Assemblée fédérale a réélu les 37 juges qui se représentaient. Yves Donzallaz obtenant le plus mauvais score (177 voix). Elle a aussi procédé à l'élection d'un nouveau juge, Christoph Hurni, affilié aux Vert libéraux.

A l'issue de cette passe d'armes, l'amertume est encore bien présente au PS: «Cette histoire montre que quand des fous veulent détruire nos institutions, le système est assez fragile», lâche son chef de groupe Roger Nordmann. A ses yeux, «un report aurait permis de consolider l'indépendance des juges et de faire pression sur

l'UDC pour qu'elle renonce à ce cirque».

Quant aux critiques de vouloir politiser cette élection, le Vaudois les reballe: «C'est le degré zéro de la politique que de mettre le PS et l'UDC dans le même panier alors que nous nous battons pour l'indépendance de la justice et qu'elle s'assied dessus. Nous n'avons

pas accepté de laisser le problème sous le tapis. L'histoire jugera.»

Une réforme en vue

Quel que soit le jugement de l'histoire, cette affaire ne devrait pas en rester là. La commission judiciaire du parlement va demander à sa consœur de gestion d'examiner plus à fond cette question de l'indépendance des juges fédéraux, indique son président, le sénateur Andrea Caroni (plr, AR).

Et ce même libéral-radical a émis une proposition de réforme du système. «L'idée serait d'éviter ces réélections en élisant les juges pour un seul mandat non renouvelable mais plus long de douze, seize ou vingt ans, avec une possibilité de révocation, mais seulement en cas de violation grave du devoir de fonction», explique-t-il. Le modèle est calqué sur ce qui se passe déjà dans le canton de Fribourg.

Ainsi, selon Andrea Caroni, «on maintient une répartition des juges par parti qui permet de représenter au TF les différentes visions du monde, mais on empêche ensuite toute pression des partis sur les juges». Côté socialiste, Roger Nordmann salue cette idée. Elle pourrait faire office de contre-projet indirect à l'initiative populaire qui demande une élection des juges par tirage au sort. Et le timing est parfait puisque la commission du Conseil national devrait se pencher sur cette initiative dans deux mois. «Maintenant que tous les juges sont réélus pour six ans, on pourra examiner cette question au-delà des considérations personnelles», estime le sénateur Caroni. »

ANALYSE

L'indépendance a bon dos

C'est un juge fédéral qui le dit en aparté, et il n'est aucunement membre de l'UDC: «L'appartenance à un parti devrait constituer le dernier critère par ordre d'importance au moment de choisir les juges fédéraux. La machine judiciaire est usée, elle fait pâle figure devant le citoyen.» Les mots sont sans équivoque. Après la débâcle du procureur général de la Confédération Michael Lauber, ce sont à présent les contradictions de la nomination des juges fédéraux, basée sur la répartition entre les principales forces politiques, qui apparaissent au grand jour.

Ces perturbations ne sont pas seulement dues à l'UDC. Le parti national-conservateur aurait certes besoin d'un cours élémentaire sur la notion de séparation de pouvoirs, lui qui attaque grossièrement ses magistrats lorsqu'ils «osent» rendre des verdicts opposés à son programme politique. Mais la problématique est plus large que ces excès.

Au parlement, tout le monde parle d'indépendance de la justice. Les déclarations sont grandiloquentes, les actes ne suivent pas toujours. Un an après la réélection de Michael Lauber, procureur à l'indépendance douteuse, c'est aujourd'hui pour

les juges fédéraux que le mot «indépendance» tourne en boucle. Pourtant, personne n'envisage d'arrêter la répartition des magistrats par parti politique.

C'est dommage, car ce système est loin de donner toutes les garanties d'indépendance. S'ils veulent être élus, les magistrats doivent plaire à un parti, pour qu'il les soumette au parlement. Ils reversent souvent à leurs familles politiques des cotisations, parfois sonnantes et réverbérantes. Indépendance? Plutôt interdépendance.

Adopter l'étiquette d'un parti, c'est faire sien un corpus de valeurs, d'idéologies, de dogmes, d'idées, dont la promotion n'est de loin pas toujours objective. Les campagnes politiques ne sont pas à l'abri des «modes», et contiennent leur dose de mauvaise foi. A l'inverse, le travail judiciaire doit se fonder sur l'objectivité.

Lorsqu'on évoque la dépolitisation des juges, certains s'inquiètent que la justice ne reflète plus les tendances politiques. Mais est-ce vraiment son rôle? Les parlementaires possèdent le privilège de faire les lois, ils ont une longueur d'avance sur les magistrats.

En outre, si la jurisprudence du Tribunal fédéral leur déplaît, ils gardent la lati-

tude de modifier la législation. C'est l'équilibre des pouvoirs. Par analogie, au sein du quatrième pouvoir, on ne distribue pas les journalistes et les médias en fonction de leur couleur politique.

En lieu et place de juges labellisés politiques, les tribunaux fédéraux devraient faire la part belle aux candidats indépendants. Ce qui compte dans un système judiciaire, c'est bien la compétence et l'intégrité. Cela semble presque banal. Pourtant, ces deux valeurs passent totalement au second plan, avalées par les disputes politiques.

L'exemple du juge UDC Yves Donzallaz est emblématique. Lorsqu'il était encore avocat, le Valaisan n'a pas hésité à détruire des preuves pour ensuite sortir son chèque et liquider l'affaire avant son élection au Tribunal fédéral (lire notre édition du 21 septembre). Est-ce éthique, digne d'un juge fédéral? A discuter avec certains élus, on remarque que ces questionnements ne les intéressent guère. Ce qui prime, ce sont les intérêts politiques du moment. Yves Donzallaz s'est élevé contre le clan Blocher, et le reste n'a aucune importance. Vous avez dit justice politisée? » PHILIPPE BOEGLIN